

l'heure actuelle par le ministre de l'Industrie et du Commerce et par le ministre . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA VENTE DE RÉCLAME—LE DANGER POUR LES PETITS HEBDOMADAIRES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Par l'intermédiaire des maîtres de poste, Postes Canada vend encore de la réclame et prépare des prospectus qui sont ensuite distribués dans le courrier, faisant ainsi directement concurrence aux petits hebdomadaires et menaçant leur existence même. Il y a deux semaines, le ministre s'était engagé à examiner cette situation déplorable. L'a-t-il fait et quels sont les résultats?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, à la suite de la question qui m'a été posée, j'ai évidemment fait part de ces remarques au président de la Société canadienne des postes. Ce dernier m'a informé qu'il communiquerait avec le député qui a posé la question pour lui donner une explication. Je m'assurerai donc que l'honorable député qui pose de nouveau la question reçoive également une explication du président de la Société canadienne des postes.

[Traduction]

LE RÔLE DES MAÎTRES DE POSTE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, comme le président de la Société des postes n'a pas encore communiqué avec moi, je vais donc poser une autre question au ministre. Ne reconnaît-il pas que, si la Société des postes a reçu le mandat de solliciter de la réclame, de préparer des prospectus et de les distribuer, il va créer un conflit d'intérêts pour tous les maîtres de poste du pays, car ils doivent, à leur tour, distribuer les hebdomadaires locaux? Ils pourront les retenir et en retarder la livraison, de façon que leur réclame soit distribuée en premier lieu. Le ministre ne reconnaît-il pas qu'il crée un précédent très dangereux en faisant en sorte que les maîtres de poste entrent en concurrence directe avec les hebdomadaires?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je crois que le député et moi avons lu le même article où il était question d'un conflit d'intérêts possible. De fait, je vais réexaminer la situation et en discuter avec les dirigeants de la Société canadienne des postes, afin de savoir s'il y a un conflit d'intérêts dans le cas des maîtres de poste. De prime abord, je ne le crois pas, mais je vais examiner la situation plus à fond et faire rapport à la Chambre des communes.

Questions orales

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES MESURES DE REVÊTEMENTS DE SOL—ON DEMANDE L'ANNULATION D'UN DÉCRET DU CONSEIL

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai reçu de bonnes nouvelles. On m'a fait savoir que le ministre de la Consommation et des Corporations, à qui s'adresse ma question, a annoncé que la Commission du système métrique venait de parcourir son dernier kilomètre.

Des voix: Bravo!

M. Domm: Comme un décret du conseil précise que les unités de mesure impériales ne doivent plus être utilisées dans la publicité des revêtements de sol au Canada depuis le 1^{er} janvier 1981, le ministre aurait-il l'obligeance de reléguer ce décret aux oubliettes et de l'annuler puisque les marchands de tapis du Canada comme Eaton, Sears, La Baie, et des vendeurs au détail dans les villes de Vancouver et Richmond, utilisent tous les mesures impériales dans la publicité de leurs revêtements de sol?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, encore une fois, l'honorable député prend ses vœux pour des réalités. Et il se permet de présenter les faits en cette Chambre d'une façon qui lui est bien particulière, mais qui n'est pas nécessairement tout à fait proche de la réalité. Et je voudrais lui dire au sujet de ses deux interventions, de sa double question qui n'était pas une question mais deux suggestions, qu'il est encore une fois à côté de la voie, et qu'il devrait plutôt se mettre au pas.

[Traduction]

M. Domm: Nul doute que les Canadiens en sont venus à respecter le ministre de la Consommation et des Corporations et à lui faire confiance.

LA VENTE DE L'ESSENCE AU GALLON

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. En décembre 1982, le ministre a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé que si 37 députés ouvraient une station-service et vendaient l'essence au gallon il les poursuivrait. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

• (1500)

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je sais que l'honorable député se meurt d'être condamné par la cour. Je ne voudrais pas le décevoir, je suis convaincu que les fonctionnaires de mon ministère et ceux du ministère de la Justice qui ont à s'occuper de ces dossiers arriveront bien à temps pour le rappeler à l'ordre. Quant à son inquiétude dans ce cas, je veux simplement rappeler à l'honorable député que sa détermination à réparer de la chose m'incite à penser que les affaires de sa station-service sont probablement moins bonnes qu'il le pensait, et qu'il fait de la publicité pour attirer des clients.